

**Relevé de délibérations du Conseil de l'UFR SITEC du  
mardi 30 juin 2026 – 9h30, salle A1 333, pôle Sciences pour l'Ingénieur, Ville-d'Avray**

Membres présents :

**Membres de droit** : Nawaz Burokur.

**Membres élus** : Cécile Barth-Rabot, Orlane Bouenda, Delia Guijarro Arribas, Didem Koc, Antony Region, Céline Million, Arthur Ouvrard, Olivier Polit, Badr Eddine Ratni, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

**Invité(e)s** : Luc Davenne, Girolamo Di Cara, Nathalie Jonglez de Ligne, Amanda Martinez-Gil, Johann Petit, Géraldine Saint Surin.

**Procurations** : Gérard-Pascal Piau donne procuration à Badr Eddine Ratni. Laurent Gallimard donne procuration à Céline Million. Pascal Pradeau et Maxence Jossou donnent procuration à Olivier Polit. Hélène Aldeano donne procuration à Cécile Barth-Rabot.

**2- Compte rendu de la séance du 5 mai 2026 : vote**

Le compte rendu n'a fait l'objet d'aucune demande de modification.

Vote : 16 pour.

**3- Livrets pédagogiques 2026-2027 et M3C spécifiques : vote**

Tous les livrets pédagogiques édités, ainsi que les M3C spécifiques rédigées pour le Master Métiers du Livre et de l'Edition, sont soumis au vote du Conseil.

Vote : 14 pour, 2 abstentions.

**4- Modules complémentaires de l'EC « Culture de la donnée » à l'UFR SITEC : vote**

Les deux modules sélectionnés par le Conseil sont les suivants :

N°2 : Les données dans les organisations et l'économie

N°4 : L'Intelligence Artificielle (IA), opportunités et enjeux sociétaux

Vote : 16 pour.

**5- Responsables de formation 2026-2027 : vote**

Vote : 16 pour.

**6- Dossier de réaccréditation de la FIPméca en 2027 / Convention de partenariat pédagogique 2026 entre la FIPméca et l'ENS Paris Saclay : vote**

Après présentation du dossier de réaccréditation, puis de la convention mise à jour, les deux documents font

l'objet d'un seul et même vote.

Vote : 14 pour, 2 contre.

**7- Motion contre la suppression de l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires : vote**

Le Conseil de l'UFR SITEC de l'Université Paris Nanterre, réuni le 30/06/2026, tient à apporter son plein soutien à la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'université du 1er juin 2026.

Dans cette lignée, le Conseil de l'UFR SITEC dénonce fermement le caractère injuste du décret n°2026-385 « relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur », paru au Journal officiel le 20 mai 2026, imposant des droits d'inscription dits « différenciés » aux candidates et candidats extra-communautaires pour pouvoir étudier dans les universités françaises. Ces droits s'élèvent à 2895 € en Licence et 3941 € en Master, contre respectivement 178 € et 255 € pour les droits ordinaires. Le Conseil de l'UFR SITEC dénonce fermement cette différence disproportionnée.

Soucieux de la situation des étudiantes et des étudiants, le Conseil de l'UFR SITEC demande l'abrogation du décret.

Vote : 16 pour.

**8- Convention de partenariat pour l'organisation du colloque 2027 organisé entre le CMI-ATE, le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget et l'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF) : vote**

Vote : 11 pour, 2 contre, 3 abstentions.

**9- Liste prévisionnelle des vacataires à habilitier pour 2026-2027 : vote**

Vote : 16 pour.

Fin de la séance à 13h15.